

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Haut-Jura Saint-Claude



13 bis Boulevard de la République
39200 SAINT-CLAUDE

03 84 45 89 00
contact@hautjurasaintclaude.fr
www.hautjurasaintclaude.fr

NOTE EXPLICATIVE | Conseil communautaire | 22 Février 2023



NOTE EXPLICATIVE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseil communautaire | 22 Février 2023

5. Finances

5.1. Approbation des comptes de gestion 2022 : budget général, budgets annexes et budget spécial ASF

Rappel : Le trésorier établit un compte de gestion par budget voté : budget principal et budgets annexes. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La production annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Après avoir examiné les comptes de gestion provisoires du budget général, des budgets primitifs annexes de l'activité économique, de la ZA Chambouille à Molinges, du SPANC, du budget Maisons de santé, du budget ADS, du budget Offices de Tourisme, du budget MOBILITES, des budgets des lotissements : Les Orchidées – Avignon-Lès-Saint-Claude, Fontaine Benoit – Molinges, Le Monceau – Villard Saint Sauveur, En Poset – Chassal et du budget spécial de l'ASF, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des mandats, dressés par le receveur et accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude et la concordance des documents sous réserve d'obtention des comptes de gestion définitifs, il est proposé au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion présentés par le trésorier et ce pour l'ensemble des budgets.

5.2. Approbation des comptes administratifs 2022 : budget général et budget annexes

Pour mémoire, nous disposons de 12 budgets :

Le budget général, le budget Activités Economiques, le budget ZA Chambouille, le budget SPANC, le budget Maisons de santé, le budget ADS, le budget MOBILITES, le budget Offices de Tourisme et les budgets des lotissements : Les Orchidées – Avignon les Saint Claude, Fontaine Benoit – Molinges, Le Monceau – Villard Saint Sauveur, En Poset – Chassal.

La vision consolidée des mouvements budgétaires opérations d'ordre incluses, hors budget spécial ASF, y compris reports antérieurs est la suivante :

	BUDGET GENERAL		BUDGETS ANNEXE SANS ASF		TOTAL		Résultat
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
FONCTIONNEMENT	13 697 395,35	15 313 371,55	2 195 313,33	3 493 099,09	15 892 708,68	18 806 470,64	2 913 761,96
INVESTISSEMENT	4 112 908,41	3 395 291,79	4 261 655,43	2 629 039,08	8 374 563,84	6 024 330,87	-2 350 232,97
TOTAL	17 810 303,76	18 708 663,34	6 456 968,76	6 122 138,17	24 267 272,52	24 830 801,51	563 528,99
RESULTAT GLOBAL	898 359,58		-334 830,59		563 528,99		

1.1.1. BUDGET GENERAL

Toutes opérations confondues, le budget général fait apparaître :

- Un excédent global de fonctionnement pour 2022 de 570 431.89 €. Ce qui porte l'excédent cumulé à 1 615 976.20 €.

- Un déficit d'investissement pour 2022 de 38 056.47 €. Ce qui porte le déficit cumulé à 717 616.62€.
- Soit un résultat net global de 898 359.58 €
- Le résultat consolidé incluant la remontée des excédents ou déficits des quatre budgets clôturés est de 650 524.30 €. Il est rappelé que le résultat 2022 est imputé des résultats des budgets lotissements clôturés au 31/12/2022 soit :
 - o un excédent de 3 453.52 € du budget Fontaine Benoit,
 - o un déficit de 3 258.93 € du budget Chambouille,
 - o un déficit de 266 055.49 € du budget les Orchidées,
 - o un excédent de 18 025.62 € du budget le Monceau.

En synthèse :
Tableau

	2022		
	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	13 697 395,35	14 267 827,24	570 431,89
INVESTISSEMENT	3 433 348,26	3 395 291,79	-38 056,47
FONCTIONNEMENT	0,00	1 045 544,31	1 045 544,31
INVESTISSEMENT	679 560,15	0,00	-679 560,15
FONCTIONNEMENT	13 697 395,35	15 313 371,55	1 615 976,20
INVESTISSEMENT	4 112 908,41	3 395 291,79	-717 616,62
		TOTAL	898 359,58
	RESULTAT BUDGET FONTAINE BENOIT 2022		3 453,52
	RESULTAT BUDGET CHAMBOUILLE 2022		-3 258,93
	RESULTAT BUDGET LES ORCHIDEES 2022		-266 055,49
	RESULTAT BUDGET LE MONCEAU 2022		18 025,62
		TOTAL CONSOLIDE	650 524,30

1.1.1.1. Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « charges à caractère général » d'un montant de 1 237 189.83 € représente 9.03% des dépenses de fonctionnement (8.18% en 2021). Ce chapitre augmente de 164 556.72 € par rapport à 2021. L'année 2021 n'étant pas une année de référence puisque nous étions en sortie de période COVID et l'ensemble des services n'avaient retrouvé leur fonctionnement de croisière. La réalisation des dépenses budgétisées est 92.49% contre 79.21% en 2021. Le budget primitif 2022 prévoyait des dépenses pour 1 337 700 € contre 1 354 000 € au BP 2021.

Le chapitre 011 regroupe les dépenses courantes de l'institution : les fluides, les acquisitions de matériel courant, entretien des matériels, prestations de services. Les principales augmentations sont à noter en matière de carburant + 16 000 euros (dameuses), en matière de fournitures de bureau + 3 000.00 euros (cout papier), les réassorts boutique Musée + 6 600 euros, les charges de copropriétés notamment Tomachon + 7 000.00, l'entretien de bâtiments et des dameuses + 65 000 euros. Sur ce chapitre nous avons également une augmentation de reversement de la Taxe de Séjour. Pour mémoire, 104 557.11 euros en 2022 contre 20 130.77 euros en 2018. Le travail de fond conduit porte ses fruits et assure désormais à la structure une recette de fond non négligeable. La mise en place de la nouvelle plateforme est bénéfique puisque l'année dernière la recette était de 78 329.00 euros.

Le chapitre 012 « Frais de Personnel » qui se monte à 2 798 675.48 € en 2022 représente 20.43% (19.77 % en 2021) des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre augmente de 206 485.29 €. Le taux de réalisation des dépenses 97.94% en 2022 contre 95.30% en 2021. Cette augmentation est à imputée à la création de nouveaux postes : petite ville de demain, plan d'urbanisme intercommunal et poste de direction au conservatoire mais surtout à l'augmentation du point indiciaire et du SMIG.

Le chapitre 014 « atténuations de produits » d'un total de 4 090 664.63 €, regroupant principalement les attributions de compensation soit 3 912 172.63 € et le Fonds de Péréquation Intercommunal soit 164 070 € représente 29.86% (31.87 % en 2021) des dépenses de fonctionnement. Il est a noté que nous restons redevable du FPIC sans aucun reversement.

Pour Mémoire :

FPIC-Encaissements											
période	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
compte: 73223	54 846,00	79 893,00	118 039,00	181 694,00	218 122,00	201 334,00	201 045,00	196 037,00	100 547,00	0,00	0,00
évolution n-1		25 047,00	38 146,00	63 655,00	36 428,00	-16 788,00	-289,00	-5 008,00	-95 490,00	-100 547,00	0,00
FPIC-Prélèvements											
période	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
compte: 739223	0,00	8 574,00	24 063,00	41 642,00	110 871,00	172 873,00	195 371,00	112 529,00	149 592,00	155 419,00	164 070,00
évolution n-1		8 574,00	15 489,00	17 579,00	69 229,00	62 002,00	22 498,00	-82 842,00	37 063,00	5 827,00	8 651,00
SOLDE FPIC	54 846,00	71 319,00	93 976,00	140 052,00	107 251,00	28 461,00	5 674,00	83 508,00	-49 045,00	-155 419,00	-164 070,00
		16 473,00	22 657,00	46 076,00	-32 801,00	-78 790,00	-22 787,00	77 834,00	-132 553,00	-106 374,00	-8 651,00

Par ailleurs, une CLECT en décembre 2022 a fixé les nouveaux montants attributions de compensation dûs au transfert de compétence de la mobilité de la commune de Saint-Claude et de la rétrocession du stade Replan ainsi que du point lecture de la commune Septmoncel-Les Molunes.

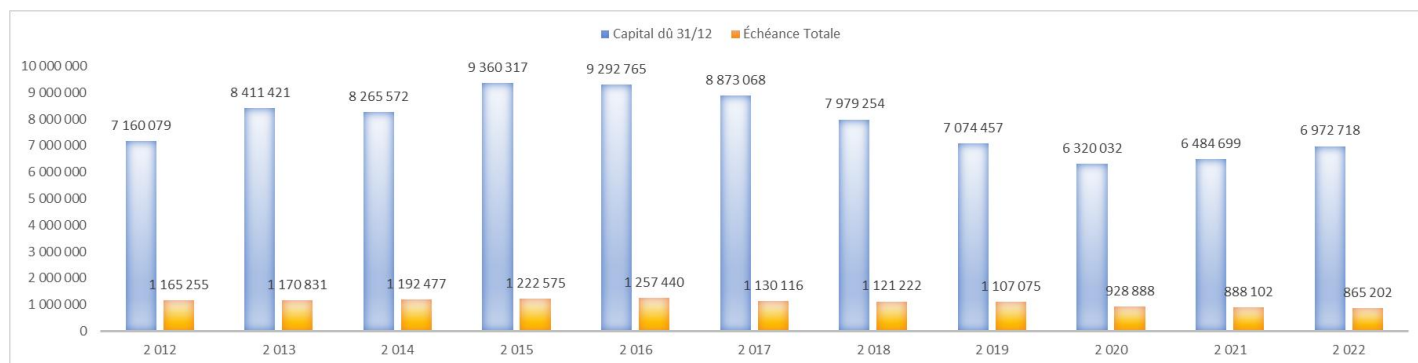
Le chapitre 65 « autres charges courantes » d'un montant de 4 362 468.10 € représente 31.85% (32.30% en 2021) des dépenses de fonctionnement, il augmente de 126 219.84 € du essentiellement aux contributions du budget Mobilités et Office de Tourisme

Ce chapitre compte notamment :

- Le contingent incendie à hauteur de 890 203 € (-5 597 € par rapport à 2021),
- La participation au SICTOM à hauteur de 1 751 724 € (-20 046 € par rapport à 2021),
- La participation au SMAAHJ pour 131 405.52 € (-672.83 € par rapport à 2021)
- La participation au PNR pour 40 345 € (- 677 € par rapport à 2021)
- La cotisation GEMAPI versée au PNR pour 148 276 € (+2172 € par rapport à 2021)
- La contribution au budget de fonctionnement de l'Atelier des Savoir Faire à hauteur de 210 000 € (30 000 € par rapport à 2021)
- La contribution au budget de fonctionnement de Office de tourisme à hauteur de 290 000 € (-15 000 € par rapport à 2021)
- La contribution au budget de fonctionnement de Mobilités à hauteur de 359 077 €(+ 96 077 € par rapport à 2021mais ½ année)
- La contribution au budget zones d'activités économiques à hauteur de 236 600 € (idem par rapport à 2021)
- Le versement de subvention au titre de l'animation du territoire de 62 283 € (+12 857 € par rapport à 2021)

Le chapitre 66 « charges financières » d'un montant total de 154 801.62 € en 2022 contre 150 379.04 € en 2021. Il correspond aux intérêts des emprunts contractés et aux intérêts de la ligne de trésorerie.

Année	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Capital dû 31/12	4 841 146,41	7 160 079,28	8 411 421,25	8 265 571,91	9 360 316,66	9 292 765,00	8 873 067,84	7 979 254,44	7 074 457,16	6 320 031,88	6 484 699,26	6 972 718,02
Remboursement Capital	491 522,63	928 070,95	834 365,00	836 418,45	899 240,53	937 749,73	919 697,20	893 813,29	904 797,00	754 425,28	735 332,62	711 981,24
Paiement Intérêts	195 797,12	237 183,78	336 465,50	356 058,49	323 334,48	319 689,93	210 418,77	227 408,58	202 278,16	174 462,44	152 769,49	153 221,05
Échéance Totale	687 319,75	1 165 254,73	1 170 830,50	1 192 476,94	1 222 575,01	1 257 439,66	1 130 115,97	1 121 221,87	1 107 075,16	928 887,72	888 102,11	865 202,29



Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » qui se monte à 207 765.69 €, comprend notamment l'aide immobilière versée en 2022 pour un montant 177 848.98 € et l'aide économique au titre du fonds régional des territoires pour un montant de 29 278.88 €.

Le chapitre 68 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » qui se monte à 31 234.45 €, correspond à la provision des créances douteuses.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre entre section » pour un montant de 814 595.55 € représente 5.95% des dépenses de fonctionnement, se compose uniquement de la charge d'amortissement.

1.1.1.2. Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour un total de 1 045 544.31 € représente 6.83% des recettes de fonctionnement.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » se monte à 224 555.40 € et représente 1.47% des recettes de fonctionnement. Ce chapitre enregistre les remboursements des frais de personnel à la suite d'arrêts maladie, des refacturations entre budgets de personnel et une subvention pour le poste de conseiller numérique.

Le chapitre 70 « produits domaniaux et recettes tarifaires » est réalisé à hauteur de 449 515.02 € et représente 2.88% en 2022 contre 2.72% en 2021), on constate une augmentation de 45 670.86 €

Elle se décompose comme suit :

- Les recettes du conservatoire, à hauteur de 75 592.83 € (59 103.29 € en 2021)
- Les recettes du musée à hauteur de 52 298.93 € (43 685.30 € en 2021)
- Les médiathèques à hauteur de 15 837.72 € (15 967.38 € en 2021)
- Les activités d'hiver : ski nordique et chiens de traîneaux, à hauteur de 264 707.80 € (248 890 € en 2021)
- Location des vélos électriques à hauteur de 3 225 €
- Divers refacturations (taxe foncière, heures damages, charges copropriétés) à hauteur de 43 810.12€

Le chapitre 73 « impôts et taxes » a été exécuté à hauteur de 9 650 511.82 € en 2022 contre 9 478 846.98 € en 2021. Il représente 63.02% (63.88% en 2021) de nos recettes de fonctionnement, il enregistre une hausse de 171 664.84 € due à une régularisation de la fraction de TVA (rappel baisse de 2021 654 202.73 €).

Le chapitre 74 « dotations et participations » d'un montant total réalisé en 2022 de 3 354 701.36 € contre 3 422 976.43 € en 2021. Ce chapitre enregistre essentiellement les dotations de l'état intercommunalité et de compensation ainsi que les subventions. Il diminue de 68 275.07 €.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » a été réalisé à hauteur de 75 188.73 € contre 78 566.02 € en 2021 et correspond aux revenus des loyers de la communauté de communes.

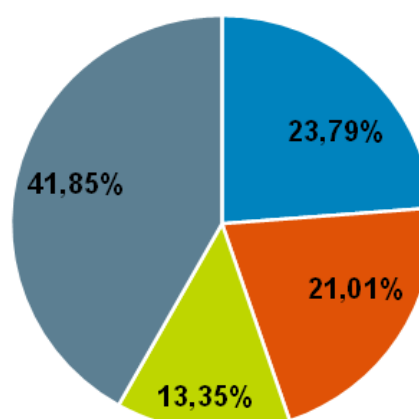
Le chapitre 78 « reprise sur amortissements et provisions » a été réalisé à hauteur 26 702.12 €.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » réalisé à hauteur de 440 407.47 € contre 429 786.09 € en 2021. Il correspond à l'amortissement des subventions, somme qui se retrouve en dépenses d'investissement.

1.1.1.3. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, hors opération d'ordre et résultat antérieur pour l'année 2022 s'élèvent à **2 992 940.79€** :

Travaux et acquisition : 1 252 605,90€
Remboursement d'emprunt : 711 981,25€
Fonds de concours : 399 549,05€
Etudes : 628 804,59€



Travaux et acquisitions :

- 399 468,30 € : STADE EDOUARD GUILLON / travaux rénovation vestiaire
- 240 052,55 € : 13 BIS / acquisition bâtiment CORTINOVIS
- 153 114,67 € : PISCOUV / MO
- 94 990,44 € : SICTOM / implantation de conteneur semi enterré
- 97 020,88 € : CARNOT / Réhabilitation des ateliers
- 65 092,50 € : AVENTURE JEUX / Achat d'outils, conception et accompagnement
- 28 611,84 € : INFORMATIQUE / matériel
- 21 312,63 € : 13 BIS / Achat matériels de bureau et création de cloison
- 20 490,48 € : TEPOS / Acquisitions vélo et véhicule électrique
- 19 469,00 € : NORDIQUE / Achat de quad et accessoires nordique
- 17 684,03 € : POLSANTE / Aménagement appartement Cultura
- 17 122,06 € : OT / billetterie
- 14 520,01 € : MEDIATHEQUE DE VIRY / Travaux chaudière
- 14 069,47 € : GYMNASSE DU PLATEAU / Travaux
- 11 688,96 € : HTA / Matériels
- 9 648,36 € : NORDIQUE / Matériels
- 6 024,09 € : CONSERVATOIRE / Acquisition d'instruments
- 4 822,59 € : LACUZON / Remplacement chaudière
- 3 754,98 € : SAINTROMAIN / Publications
- 3 231,13 € : MUSEE / Travaux fuite et achat encadrement
- 3 093,50 € : MS LA PESSE / Aménagement salle polyvalente
- 2 065,79 € : SERVICE TECHNIQUE / Outillages
- 2 084,88 € : CONSERVATOIRE / Création d'une arrivée d'eau potable
- 2 006,26 € : OT / Mobilier
- 806,50 € : DOLINES / Achat de vaisselles
- 360,00 € : COMMUNICATION / Développement du site extranet

Fonds de concours :

- 299 700,00 € : Co-financement du réseau très haut débit
- 99 849,05 € : MESURE COVID FRAT FOND DE SOLIDARITE ECONOMIQUE

Études :

- 589 073,19 € : PISCOUV / frais étude piscine couverte
- 17 160,00 € : MUSEE DE LA PIPE ET DU DIAMANT / Etude
- 12 977,40 € : GORGE DE L'ABIME / Assistance à maîtrise d'ouvrage
- 4 200,00 € : Etude assainissement phase 2
- 2 880,00 € : PLUI
- 1 650,00 € : BORNE AU LION / frais étude
- 864,00 € : PETITE VILLE DE DEMAIN / Etude d'amélioration de l'habitat

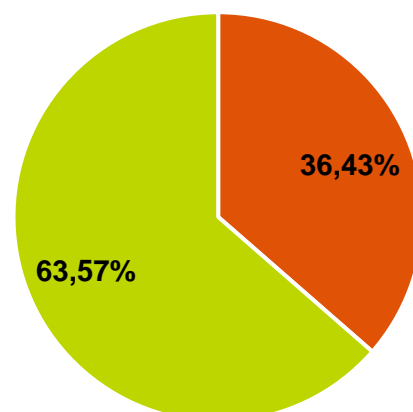
Le report déficitaire 2021 est de 679 560.15 €.

Les opérations d'ordre sont de 440 407.47 €.

1.1.1.2. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement, hors opération d'ordre et résultat antérieur pour l'année 2022 s'élèvent à 1 887 560.20 € :

■ Subvention / FCTVA : **687 560,20€**
■ Emprunt : **1 200 000,00€**



Subventions :

- 120 022,25 € : FCTVA / préfecture
- 162 150,50 € : STADE / préfecture - DETR travaux vestiaires stade Edouard GUILLON
- 124 265,60 € : PISCOU / DETR - Etude piscine
- 89 956,08 € : MUSEE / Région - transfert LEADER - Médiation numérique
- 62 512,50 € : TEPOS / Région – Bomat
- 21 790,00 € : ASSAINISSEMENT / Agence de l'eau -Etude assainissement phase 1
- 18 522,30 € : 13 BIS / Appel à projet territoires intelligents et durables
- 14 987,59 € : SAINTROMAIN / Massif du Jura - Aménagement de la Chapelle Saint-Romain
- 12 180,00 € : TEPOS / ADEME – Politique hydrogène
- 10 729,00 € : TEPOS / Agence de l'eau – Participation citoyenne aux grands enjeux de l'eau
- 10 000,00 € : MUSEE / Région - Acquisition banc Lilian Bourgeat
- 9 817,50 € : LOISIR / Massif du Jura – jeu touristique en famille
- 7 672,00 € : ASSAINISSEMENT / Agence de l'eau - Etude assainissement phase 2
- 6 624,91 € : SAINTROMAIN / Région - Aménagement de la Chapelle Saint-Romain
- 6 300,00 € : TOURISME / Massif du Jura – Aménagement gorge de l'Abime
- 4 221,00 € : MEDIATHEQUE / Préfecture – Matériels informatiques
- 3 168,17 € : GENS DU VOYAGE / Préfecture – Aménagement aire des gens du voyage
- 1 528,80 € : MEDIATHEQUE / Région – Matériels informatiques conseiller numérique
- 1 112,00 € : PDIPR / Département - Aménagement et valorisation – entretien et balisage

Les opérations d'ordre représentent les amortissements pour un montant de 814 595.55 €
Le compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé est de 679 560.15 €

Le budget Général dégage un excédent de fonctionnement de 1 615 976.20 € et un déficit d'investissement de 717 616.62 € pour 2022.

Le résultat net global est excédentaire de 898 359.58 €, auquel il convient d'imputer les déficits ou excédents des quatre budgets de lotissements clôturés au 31/12/2022 soit un déficit total de 247 835.28 € ramenant le résultat global 2022 à un excédent de 650 524.30 €.

Les restes à réaliser sont de 15 066 394.19 € pour les dépenses et 11 817 470.41 € pour les recettes soit au total une dépense de 3 248 923.78 €.

1.1.2. BUDGET ANNEXE : ACTIVITES ECONOMIQUES

En synthèse :
Tableau

		2022		
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE N	FONCTIONNEMENT	257 280,77	586 286,93	329 006,16
	INVESTISSEMENT	1 631 026,58	1 813 494,97	182 468,39
REPPORT DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	1 441 611,15	0,00	-1 441 611,15
RESULTAT CUMULE N et N-1	FONCTIONNEMENT	257 280,77	586 286,93	329 006,16
	INVESTISSEMENT	3 072 637,73	1 813 494,97	-1 259 142,76
			TOTAL	-930 136,60

1.1.2.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 257 280.77 €.

- Les dépenses courantes se montent à 75 120.78 € qui se composent essentiellement du poste taxe foncière pour 45 301 € en grande partie refacturée et des charges eau-électricité-gaz pour un montant de 13 437.62 €. Une estimation des nouvelles consommations due à l'acquisition du bâtiment Cortinovis hébergeant le centre de formation à hauteur de 36 000 € n'a pas été entièrement consommée.
- Le remboursement des intérêts d'emprunts est de 62 356.26 € en 2022 contre 54 684.60 € en 2021.
- Les amortissements sont stables 48 208.71 € pour 2022 contre 43 984.99 € pour 2021.
- L'opération d'ordre de la valeur nette comptable des immobilisations cédées se monte à 61 992 €.
- La provision pour les créances douteuses se montent à 9 603.02 €

1.1.2.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 586 286.93 €.

Le revenu des loyers est de 110 887.62 € contre 117 120.44 € en 2021. La variation s'explique en partie par la vente de la cellule des Curtillet à l'entreprise GRANDCLEMENT en 2021 et le recouvrement en 2021 des loyers suspendus liés aux mesures de la crise sanitaire de 2020.

La facturation des charges supportées par les locataires s'élève à 42 870.73 €.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 81 504.77 €.

Le budget général a abondé à hauteur de 236 600 € ce budget afin de permettre de couvrir l'emprunt et contenir le déficit. Il a également versé 42 848.98 € au budget ZAE, l'aide économique consentie aux entreprises par le budget général.

Deux ventes ont été réalisées, 2 parcelles sur la zone activité Planchamp pour un montant de 61 992 €.

Pour mémoire la soulte TADEO sera versée en 2025 (465 KE €).

1.1.2.3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 072 637.73 €.

Ces dépenses incluent principalement le report d'investissement pour 1 441 611.15 € et le remboursement de la dette pour 316 543.51 €.

Les investissements se poursuivent sur la zone de Champfrevan et la zone Planchamp pour la vente des dernières parcelles représentant un montant de 64 693 €.

Des travaux de rénovations et de signalétique pour les cellules du Curtillet ont été menés pour un montant de 25 825.36 €.

Le bâtiment Cortinovis situé dans la zone industrielle de Saint-Claude a été acquit pour un montant de 400 000€.

Le versement du prêt à recours limité concernant l'opération de la construction de l'hôtel AMARO sur la commune Chassal-Molinges a été versé pour un montant de 727 500 €.

Les écritures d'ordre s'élèvent à 81 504.77 €

1.1.2.4. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 813 494.97 €.

Elles se décomposent comme suit :

- En opérations d'ordre à hauteur de 110 200.71 €
- En l'affectation du résultat pour un montant de 394 959.59 €
- En contractant deux emprunts pour un montant de 1 297 500 €

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 329 006.16 € qui sera affecté au 1068.
- Un excédent d'investissement de 182 468.39 € pour 2022 compte tenu du déficit antérieur, le déficit cumulé est de 1 259 142.76 €. Ce résultat doit prendre en considération que la soulte des opérations de crédit-bail est inscrite à hauteur de 465 683,03 € ne sera réalisée qu'en fin de contrat et le potentiel des parcelles disponibles à la vente ainsi que deux cellules du Curtillet.
- Soit un résultat net fonctionnement et investissement confondus déficitaire de 930 136.60 €, et les restes à réaliser sont des dépenses à hauteur de 220 351.66 €

1.1.3. BUDGET ANNEXE « ZONE DE CHAMBOUILLE »

Ce budget enregistre des dépenses afférentes à des travaux de finition voirie et des travaux d'extension de viabilisation pour un montant de 993.82 €, ainsi que la vente d'une parcelle pour un montant HT de 136 200 € et une subvention DETR réhabilitation de la voirie pour de 10 907.30 €

Le bilan de ces écritures est le suivant :

- Déficit de fonctionnement de 3 258.93 €
- Absence de report d'investissement

Toutes les parcelles ont été vendues, la clôture du budget définitive est effective au 31/12/2022 le résultat déficitaire en fonctionnement sera imputé au budget général.

La rétrocession à la commune de CHASSAL-MOLINGES des éléments d'équipement du lotissement n'a pas été réalisée à ce jour.

Rappel : Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements.

1.1.4. BUDGET ANNEXE : SPANC

En synthèse :

Tableau

		2022		
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE N	FONCTIONNEMENT	71 217,93	82 891,59	11 673,66
	INVESTISSEMENT	11 825,00	4 021,59	-7 803,41
REPPORT DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	28 790,76	0,00	-28 790,76
	INVESTISSEMENT	1 456,87	0,00	-1 456,87
RESULTAT CUMULE N et N-1	FONCTIONNEMENT	100 008,69	82 891,59	-17 117,10
	INVESTISSEMENT	13 281,87	4 021,59	-9 260,28
			TOTAL	-26 377,38

1.1.4.1. Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 100 008.69 € sont principalement constituées : des frais de personnel à hauteur de 38 128.71 € et des frais de prestations de services pour 26 147.00 €. Le déficit reporté est de 28 790.76 €

1.1.4.2. Recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement se montent à 82 891.59 € dont les suivantes :

- Prestations 26 545.63 €
- Refacturation des vidanges effectuées par la SARP et contrôle de bon fonctionnement par PB ASSAINISSEMENT : 30 948.25 €
- Subvention du budget général de 25 000 €

A noter que dans le domaine du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes intervient par délégation de compétence des Communes.

La gestion 2022 dégage un bénéfice de fonctionnement de 11 673.66 € auxquels il convient d'ajouter le déficit cumulé 2021 de 28 790.76 € soit un déficit cumulé de fonctionnement de 17 117.10 €.

1.1.4.3. Sections d'Investissement

Les dépenses d'investissement d'un montant de 11 825 € correspondent à l'acquisition d'un nouveau logiciel métier.

Le déficit antérieur reporté est de 1 456.87 €.

Les recettes d'investissement se montent à 4 021.59 € d'une part les amortissements 2022 pour 1 088.99 € et le versement d'une subvention de 2 932.60 €.

Ce budget dégage :

- Un déficit de fonctionnement de 17 117.10 €
- Un déficit d'investissement de 9 260.28 €
- Soit un résultat net déficitaire de 26 377.38 €.
- Les restes à réaliser sont des produits de 4 398.90 €

La question de la résorption du déficit reste d'actualité et devra être discutée avec les communes.

1.1.5. BUDGET ANNEXE « MAISONS DE SANTE »

En synthèse :

Tableau

		2 022		
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE N	FONCTIONNEMENT	97 998,93	234 564,30	136 565,37
	INVESTISSEMENT	377 650,30	326 443,04	-51 207,26
REPPORT DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	0,00	182 661,71	182 661,71
	INVESTISSEMENT	0,00	152 428,59	152 428,59
RESULTAT CUMULE N et N-1	FONCTIONNEMENT	97 998,93	417 226,01	319 227,08
	INVESTISSEMENT	377 650,30	478 871,63	101 221,33
			TOTAL	420 448,41

Ce budget enregistre des écritures de fonctionnement qui se décomposent comme suit :

En fonctionnement :

- En dépenses : 76 823.36 € d'écritures réelles, dont 21 907.19 € d'intérêts d'emprunt, 54 916.17 € de frais de fonctionnement des structures (assurance, maintenance, entretien) et des frais refacturables aux différents locataires (eau, électricité). Les écritures d'ordre consistent en la dotation aux amortissements à hauteur de 21 175.57 €.
- En recettes : 213 388.73 € d'écritures réelles dont les loyers 170 649.59 €, dont la refacturation ou les provisions de charges pour 42 738 .22 € et 21 175.57 € d'amortissements de subventions, le report 2021 se monte à 182 661.71€.

En investissement :

- Les dépenses réelles s'élèvent à 356 474.73 €, dont 10 113.83 € de dépenses pour la construction de la Maison de Santé de Saint-Claude, 6 425.80 € pour l'agencements du cabinet pédiatrique maison santé La Pesse et 339 935.10 € pour le remboursement de l'emprunt. Les écritures d'ordre correspondant aux amortissements des subventions s'élèvent à 21 175.57 €.
- Les recettes s'élèvent à 478 871.63 € dont 305 267.47 € de subvention pour la Maison de Santé de Saint-Claude, 21 175.57 € d'écriture d'ordre concernant les amortissements. L'excédent reporté de 2021 est de 152 428.59 €

Le bilan des écritures 2022 avec report 2021 est le suivant :

- Excédent de fonctionnement de 319 227.08 €
- Excédent d'investissement de 101 221.33 €

Les recettes à réaliser :

- Dépenses : 3 836.39 €
- Recettes : 879 983.02 €

Le budget s'équilibrera suite à l'encaissement de la subvention FEADER de 879 983.02 €, aux excédents et après remboursement du prêt relais de 1 250 000 €. Néanmoins un emprunt complémentaire pour palier à la baisse de la subvention FEADER peut être envisagé.

1.1.6. BUDGET ANNEXE ADS

En synthèse :
Tableau

		2022		
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE N	FONCTIONNEMENT	147 611,00	150 172,79	2 561,79
	INVESTISSEMENT	36 432,36	26 747,53	-9 684,83
REPPORT DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	0,00	751,72	751,72
	INVESTISSEMENT	8 355,31	0,00	-8 355,31
RESULTAT CUMULE N et N-1	FONCTIONNEMENT	147 611,00	150 924,51	3 313,51
	INVESTISSEMENT	44 787,67	26 747,53	-18 040,14
			TOTAL	-14 726,63

Ce budget enregistre en 2022 des écritures de fonctionnement et d'investissement.

Le fonctionnement enregistre des dépenses courantes à hauteur de 18 552.29 €, les frais de personnel à 125 120.31 €. Les frais de fonctionnement ont augmenté dû à la location d'un local conforme à l'accessibilité des REP et à la majoration du point indiciaire.

En recettes, on compte essentiellement les participations des communes au coût de ce service, soit 149 650 €, et le report de l'excédent antérieur 751.72 €.

L'investissement enregistre des dépenses d'un montant de 36 432.36 €, la redevance du logiciel (achat étalé sur 3 ans 2020 à 2022) et les dépenses liées à la dématérialisation pour 11 720 €, 1 832.75 € pour du matériel informatique et 13 271.50 € pour la réfection et l'aménagement du local et un report de 8 355.31 €.

Les recettes se composent du compte 1068 pour 8 355.31 €, des amortissements pour 3 938.40 €, du FCTVA pour 4 053.82 € et une subvention de 10 400 € soit 26 747.53 € au total.

Le budget dégage un excédent de fonctionnement inclus report 2021 de 3 313.51 € en 2022 (751.72 € en 2021).

Le budget dégage un déficit d'investissement inclus report 2021 de 18 040.14 € en 2022 (8 355.31 € en 2021).

Le résultat global de l'exercice est déficitaire de 14 726.63 €.

Les restes à réaliser sont des dépenses pour 2 364 €.

1.1.7. BUDGET ANNEXE : OT

En synthèse :
Tableau

		2022		
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE N	FONCTIONNEMENT	548 972,35	578 086,64	29 114,29
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
REPPORT DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	0,00	37 745,50	37 745,50
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE N et N-1	FONCTIONNEMENT	548 972,35	615 832,14	66 859,79
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
			TOTAL	66 859,79

Ce budget annexe Office de Tourisme Haut -Jura Saint Claude a été créé au 01/01/ 2021 avec une nomenclature M4 sans autonomie juridique. Suite à la dissolution de l'EPIC au 31/12/2019, les charges et recettes de l'exercice 2020 ont été englobées au budget général. Ce budget enregistre des écritures de fonctionnement uniquement. A retenir que ce budget sera de nouveau modifié au 01/01/2023, il utilisera la nomenclature M14 et sera non assujéti à TVA suite à la requalification de l'office de tourisme en services publics administratifs (SPA). Il faut retenir également que ce budget est doté d'un compte de trésorerie 515 et qu'un décalage important existe entre les flux et les écritures comptables.

1.1.7.1. Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 548 972.35 € sont principalement constituées :

- De frais de fonctionnement incluant les achats des marchandises, les prestations de la ligne des hirondelles, éditions des catalogues, loyers, téléphone et autres charges pour 4 points d'information pour un montant de 188 070.52 €
- Des frais de personnel à hauteur de 352 061.23 €

1.1.7.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes d'un montant total de 615 832.14 € sont principalement constituées :

- Atténuations de charges issues des produits des loyers de la poste pour 58 102.00 €
- Les ventes de marchandises et prestations de services pour 117 007.75 € soit une augmentation de 54 138 € par rapport à 2021, du essentiellement à la reprise des ventes de la ligne des hirondelles
- La collecte de la taxe de séjour pour 104 017.14 € soit une augmentation de 25 687 € par rapport à 2021, du au changement de logiciel de déclaration de la taxe.
- La subvention d'exploitation versée par le budget général pour 290 000 € soit 15 000 € de moins par rapport à 2021
- D'un report de 2021 de 37 745.50 €

Le budget dégage un excédent de fonctionnement de 66 859.79 €

1.1.8. BUDGET ANNEXE : MOBILITES

En synthèse :
Tableau

		2022		
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE N	FONCTIONNEMENT	697 974,62	849 535,90	151 561,28
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
REPPORT DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	0,00	83 339,29	83 339,29
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE N et N-1	FONCTIONNEMENT	697 974,62	932 875,19	234 900,57
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
			TOTAL	234 900,57

Ce budget annexe mobilités a été créé le 01/07/2021 avec une nomenclature M43 développé assujetti à la TVA suite à la prise de compétence de la LOM concernant les services publics locaux de transport de personnes. Ce budget enregistre des écritures de fonctionnement uniquement.

1.1.8.1. Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 697 974.62 € sont dédiées uniquement aux services de transport urbain pour 572 400 € et scolaire pour 43 765.75 €. Le montant de 81 808.39 € consiste en une opération blanche afin de constater les recettes du transport urbain permettant de déduire la TVA.

Il est à noter que des dépenses n'ont pas été réalisées, notamment les dépenses du ½ poste pour 30 000 € et les dépenses concernant la région pour un montant estimé à 56 000 €. Le contrat d'obligation de service public a été signé le 01/06/2022 pour une durée de 2 ans sans changement de la rémunération de l'exploitation contrairement au prévisionnel.

1.1.8.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes d'un montant total de 932 875.19 € sont principalement constituées de la collecte du versement transport pour un montant de 397 999.51 € d'une part. Ce montant inclus une régularisation de 2021 d'un montant de 45 130 € non budgété en 2022. Et d'autre part de la subvention du budget général pour 359 077 €, s'ajoute le report 2021 d'un montant de 83 339.29 € et la subvention de 10 651 €.

A retenir, le décalage important des flux entre les recettes fiscales et les dépenses mensuels de trois mois soit 70 000 €, s'ajoute le décalage d'un remboursement de TVA au trimestre 30 000 €, ce budget possède un compte 515 d'où une avance importante de fonds, le résultat 2022 important permet de palier, néanmoins une solution sera envisagée pour fin 2023.

Le budget dégage un excédent de fonctionnement de 234 900.57 €

1.1.9. **BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ORCHIDEES »**

Ce budget enregistre une vente en 2022 pour 28 585.50 €

Le bilan de ces écritures est le suivant :

- Excédent de fonctionnement de 130 000.49 €
- Déficit d'investissement de 396 055.98 €

Toutes les parcelles ont été vendues, la clôture du budget définitive est effective au 31/12/2022 le résultat excédentaire en fonctionnement et le déficit d'investissement seront imputés au budget général.

Rappel : Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements.

1.1.10. **BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT FONTAINE BENOIT »**

Seul une recette de subvention DETR pour les travaux de finition voirie pour 11 197.83 € a été réalisée.

Le bilan de ces écritures est le suivant :

- Excédent de fonctionnement de 3 453.52 €
- Absence de report d'investissement

Toutes les parcelles ont été vendues, la clôture du budget définitive est effective au 31/12/2022 le résultat excédentaire en fonctionnement sera imputé au budget général.

La rétrocession à la commune de CHASSAL-MOLINGES des éléments d'équipement du lotissement n'a pas été réalisée à ce jour.

Rappel : Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements.

1.1.11. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE MONCEAU »

Ce budget enregistre deux ventes en 2022 pour 67 166.66 €,

Le bilan de ces écritures est le suivant :

- Excédent de fonctionnement de 18 025.62 €
- Absence de report d'investissement

Toutes les parcelles ont été vendues, la clôture du budget définitive est effective au 31/12/2022 le résultat excédentaire en fonctionnement sera imputé au budget général.

La rétrocession à la commune de VILLARD-SAINT-SAUVEUR des éléments d'équipement du lotissement n'a pas été réalisée à ce jour.

Rappel : Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements.

1.1.12. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT EN POSET »

Ce budget enregistre une vente en 2022 pour 37 247.91 € et des frais de réparation de fuite pour 1 500 € ont été enregistré en dépenses.

Le bilan de ces écritures est le suivant :

- Excédent de fonctionnement de 213 375.05 €,
- Déficit d'investissement de 51 338.52 €.

Il reste en stock une parcelle (côté rivière) pour un montant total de 38 752.08 € HT soit 46 502.50 € TTC qui fait l'objet d'un compromis de vente. La vente sera effective en 2023.

Le budget sera clôturé à la fin de cette opération de vente.

La rétrocession à la commune de CHASSAL-MOLINGES des éléments d'équipement du lotissement n'a pas été réalisée à ce jour.

Rappel : Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements.

Les comptes administratifs présentés seront soumis à l'approbation des conseillers communautaires.

5.3. Approbation du compte administratif 2022 : budget spécial ASF

En synthèse :

Tableau

		2022		
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE N	FONCTIONNEMENT	529 293,90	482 880,90	-46 413,00
	INVESTISSEMENT	197 321,23	271 752,07	74 430,84
REPPORT DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	0,00	44 879,33	44 879,33
	INVESTISSEMENT	0,00	34 666,58	34 666,58
RESULTAT CUMULE N et N-1	FONCTIONNEMENT	529 293,90	527 760,23	-1 533,67
	INVESTISSEMENT	197 321,23	306 418,65	109 097,42
			TOTAL	107 563,75

Les dépenses ainsi que les recettes de fonctionnement de la plupart des chapitres sont en augmentation dû à l'ouverture de la boutique sur la commune de Saint-Claude depuis juillet 2022

Le fonctionnement :

Fonctionnement					
Dépenses	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Evol. / CA 2022	Conso. / Prév.
011 - Charges à caractère général	114 290,14 €	198 150,00 €	193 621,85 €	69,41%	97,71%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	168 869,77 €	303 180,00 €	288 170,35 €	70,65%	95,05%
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	914,45 €	0,00 €	0,00%	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 520,23 €	40 105,96 €	42 605,96 €	81,15%	106,23%
65 - Autres charges de gestion courante	744,52 €	810,00 €	745,92 €	0,19%	92,09%
66 - Charges financières	1 203,91 €	2 467,77 €	2 212,85 €	83,81%	89,67%
67 - Charges exceptionnelles	1 075,00 €	3 400,00 €	1 624,50 €	51,12%	47,78%
68 - Dotations aux amortissements	112,36 €	312,47 €	312,47 €	178,10%	100,00%
TOTAL	309 815,93 €	549 340,65 €	529 293,90 €	70,84%	96,35%
Recettes	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Evol. / CA 2022	Conso. / Prév.
002 - Résultat de fonctionnement reporté	17 637,89 €	44 879,33 €	44 879,33 €	154,45%	100,00%
013 - Atténuations de charges	4 664,48 €	48 110,00 €	59 880,59 €	1183,76%	124,47%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 096,06 €	24 268,96 €	24 368,96 €	15,51%	100,41%
70 - Produits des services, du domaine et vente divers	126 506,38 €	200 000,00 €	168 095,05 €	32,87%	84,05%
74 - Dotations, subventions et participations	180 286,77 €	227 850,00 €	219 260,48 €	21,62%	96,23%
75 - Autres produits de gestion courante	4 287,53 €	4 120,00 €	4 112,07 €	-4,09%	99,81%
77 - Produits exceptionnels	216,15 €	0,00 €	7 051,39 €	3162,27%	0,00%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	112,36 €	112,36 €	0,00%	100,00%
TOTAL	354 695,26 €	549 340,65 €	527 760,23 €	48,79%	96,07%
Excédent ou déficit (-)	44 879,33 €		-1 533,67 €		

Les dépenses :

Le chapitre 011 augmente de 79 331.71 € dû à l'augmentation des charges de prestations des stages adultes et des ateliers enfants pour un montant total de 47 097.75 € et des achats des articles boutiques pour 62 388.24 €. Les dépenses supplémentaires se traduisent par une forte augmentation des ventes.

Le chapitre 012 augmente de 119 300.58 €. Cette augmentation s'explique par l'embauche :

- de deux temps pleins pour la nouvelle boutique à Saint-Claude,
- d'un apprenti
- d'un agent en remplacement de congé maternité d'une période de 5 mois
- d'une chargée de projet pour la gestion de la manufacture de proximité

Le chapitre 65 concerne des charges de droits d'utilisation informatique.

Le chapitre 66 correspond uniquement aux intérêts des emprunts.

Le chapitre 67 concerne uniquement les remboursements de stage.

Le chapitre 68 concerne la dépréciation des créances douteuses.

Les recettes :

Le chapitre 013 est un poste qui varie en fonction des remboursements des absences maladies, cette année des subventions ont été perçues pour 50 000 € pour le poste du conseiller numérique et manufacture de proximité.

Le chapitre 70 augmente de 41 588.67 € dû à l'augmentation des activités, prestations stages et ventes boutiques.

Le chiffre d'affaires de 168 095.05 € se décompose comme suit :

- entrée musée : 13 573.70 €
- stage : 66 873.45 €
- vente de marchandises : 87 647.90 €

Le chapitre 74 se compose de la subvention du budget général soit 210 000 €, de subvention de fonctionnement pour 9 000 € et du FCTVA pour 260.48 €.

Le chapitre 75, concerne uniquement les loyers de la résidence 4 110 €.

Le chapitre 77 enregistre des recettes exceptionnelles 7 051.39 € dont la cession du four de cuisson pour 2 400 € et la facturation des trois ateliers durant le festival IDECLIK pour 3 600 €.

Le chapitre 78 concerne uniquement la reprise des provisions pour créances douteuses d'un montant de 112.36 €.

Enfin les recettes d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions pour 24 268.96 € et la plus-value sur la cession du four de cuisson pour 100 €.

L'investissement :

Les dépenses :

Les dépenses d'investissement se montent au total à 146 250.53 € qui se décomposent comme suit :

Frais d'études et de programmation pour la création de la coopérative dans la tournerie ouvrière	13 440,00
frais notariés sur acquisition local commercial MERCEICA	1 757,33
Rénovation des bureaux de l'ASF	13 387,05
Remplacement des ventilos convecteurs	35 335,20
Mobilier rénovation des bureaux de l'ASF	9 165,72
Mobilier d'exposition	7 461,12
Mobilier de stage	1 593,79
Rénovation boutique Saint -Claude LAZZAROTTO	50 551,05
Matériel de bureau et matériel informatique caisse boutique Saint -Claude LAZZAROTTO	6 258,72
Matériel de bureau et matériel informatique	7 300,55
TOTAL INVESTISSEMENT	146 250,53

Le remboursement du capital des emprunts contractés est de 26 701.74 €.

Des opérations d'ordre, amortissement des subventions, sont constatées à hauteur de 24 368.96 €.

Les recettes :

Les recettes d'investissement se montent à 306 418.65 €, elle se décompose comme suit :

- 34 666.58 € solde d'exécution reporté
- 14 712.42 € FCTVA
- 154 433.69 € subventions dont manufacture de proximité 100 000 € et 34 004.62€ pour la rénovation des boutiques à Saint -Claude
- 60 000 € nouvel emprunt
- 42 605.96 € opération d'ordre de transfert, amortissements

Le compte administratif 2022 fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 46 413 €, compte tenu de l'excédent antérieur de 44 879.33 €, le solde est donc déficitaire de 1 533.67 €.
- Un excédent d'investissement de 74 430.84 €, compte tenu de l'excédent antérieur de 34 666.58 € le solde est donc excédentaire de 109 097.42 €.
- Le résultat global de l'exercice est excédentaire de 107 563.75 €.
- Les restes à réaliser sont des dépenses 28 952.36 €

5.4. Affectation des résultats 2022 : budget général, budgets annexes et budget spécial ASF

Rappel de la réglementation en matière d'affectation du résultat : l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le déficit d'investissement.

Budget	Résultat 2022 (si - déficit)		Résultat exercice	Reste à réaliser	Affectation	Report de Fct	Report de Inv
	Fonctionnement	Investissement					
Budget Général	1 615 976,20	-717 616,62	898 359,58	-3 248 923,78	717 616,62	898 359,58	-717 616,62
Budget lot. Le Monceau	18 025,62	0,00	18 025,62	0,00	0,00	18 025,62	0,00
Budget lot. Fontaine Benoît	3 453,52	0,00	3 453,52	0,00	0,00	3 453,52	0,00
Budget lot. Les Orchidées	130 000,49	-396 055,98	-266 055,49	0,00	0,00	-266 055,49	0,00
Budget Zone de Chambouille	-3 258,93	0,00	-3 258,93	0,00	0,00	-3 258,93	0,00
Total budget général	1 764 196,90	-1 113 672,60	650 524,30	-3 248 923,78	717 616,62	650 524,30	-717 616,62
Budget Zones d'Activité Economic	329 006,16	-1 259 142,76	-930 136,60	-220 351,66	329 006,16	0,00	-1 259 142,76
Budget Maisons de Santé	319 227,08	101 221,33	420 448,41	876 146,63	0,00	319 227,08	101 221,33
Budget ADS	3 313,51	-18 040,14	-14 726,63	2 364,00	3 313,51	0,00	-18 040,14
Budget SPANC	-17 117,10	-9 260,28	-26 377,38	4 398,90	0,00	-17 117,10	-9 260,28
Budget Mobilités	234 900,57	0,00	234 900,57	0,00	0,00	234 900,57	0,00
Budget Office de Tourisme	66 859,79	0,00	66 859,79	0,00	0,00	66 859,79	0,00
Budget lot. En Poset	213 375,05	-51 338,52	162 036,53	0,00	0,00	213 375,05	-51 338,52
Budget ASF	-1 533,67	109 097,42	107 563,75	-28 952,36	0,00	-1 533,67	109 097,42
TOTAL	2 912 228,29	-2 241 135,55	671 092,74	-2 615 318,27	1 049 936,29	1 466 236,02	-1 845 079,57
	671 092,74				671 092,74		

Les comptes de gestion définitifs n'étant pas édités au 15/02/2023, les résultats sont susceptibles d'être modifiés à la marge.